



FIA de droit français

MIROVA SOLIDAIRE

RAPPORT ANNUEL au 28 juin 2024

Société de gestion : MIROVA

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : KPMG Audit





Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	7
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	8
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	10
2. Engagements de gouvernance et compliance	11
3. Frais et Fiscalité	17
4. Certification du Commissaire aux comptes	18
5. Comptes de l'exercice	22
6. Annexe(s)	45



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

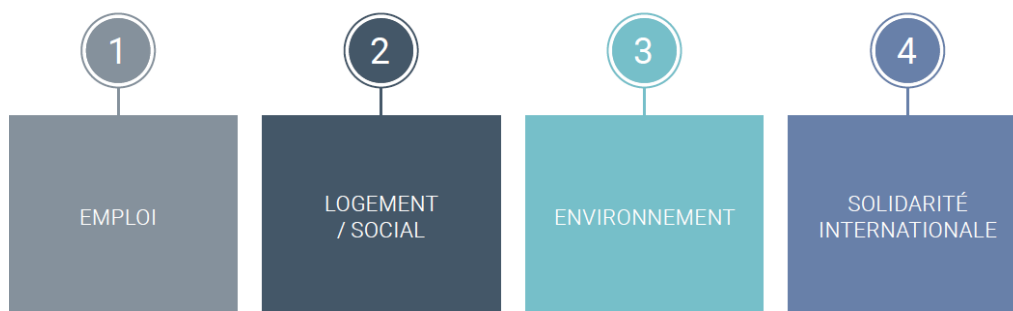
Politique d'investissement Solidaire :

L'objectif de gestion du fonds est d'investir d'une part à 40% de son actif minimum en titres non cotés émis par des entités agréées par l'autorité administrative en tant qu'entreprises solidaires à utilité sociale (ESUS) au sens de l'article L3332-17-1 du code du travail, et d'autre part en titres non cotés émis par des structures d'impact (entreprises ou fonds d'investissement) répondant favorablement à des critères sociétaux et/ou environnementaux et financiers.

La performance recherchée par le fonds est principalement « sociale ». Les investissements réalisés se sont portés conformément à l'objectif de gestion sur des entreprises non cotées à forte utilité sociale, environnementale, territoriale. En France, ces entreprises évoluent principalement au sein de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Nos investissements couvrent tous les statuts juridiques de l'ESS et de l'entrepreneuriat social: coopératives, associations, SA, SAS, SCA, SCIC, SARL ou encore FCPR/FCPI « Impacts ».

Thématiques solidaires :

Le fonds cible les 4 grandes thématiques d'investissement ci-dessous :



Au 28 juin 2024, les secteurs « logement/Social » et « Emploi » qui représentent respectivement 41% et 30% des investissements, sont les deux principales thématiques du portefeuille. Au travers de cette allocation le FPS réalise un niveau d'utilité sociale et de lutte contre l'exclusion élevé conforme à ses objectifs.

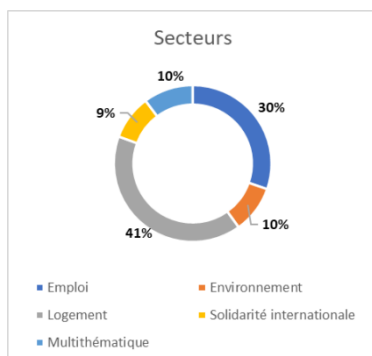
La thématique « Environnement » représente 9% du portefeuille avec des investissements réalisés dans les secteurs de l'agriculture, des énergies décarbonées et de l'économie circulaire. Le poids de ce secteur progresse régulièrement avec l'implémentation de nouveaux projets chaque année (Exemple : la SCA LES FEVES_foncière agricole solidaire).

La solidarité internationale totalise 9% du portefeuille : depuis sa création en 2006, Mirova Solidaire alloue une part significative de ses investissements à des objectifs de lutte contre la pauvreté en dehors de la France. Au travers de cette



1. Rapport de Gestion

thématique, le fonds facilite les financements innovants à destination des populations les plus vulnérables dans les pays émergents au travers des microcrédits (IMF), des ONG d'urgence humanitaire et du financement de l'entrepreneuriat social.



Source Mirova

Au total, le portefeuille est composé de 94 lignes. Les principaux investissements se répartissent comme suit :

PRINCIPAUX EMETTEURS SOLIDAIRES EN % DE L'ACTIF NET

Emetteurs	Secteur solidaire	Poids
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT SAS	Empl.	14,4
FONCIERE D'HAB.ET HUMANISME	Log	11,0
EHD	Log	6,5
PROLOG UES	Log	4,1
SOLIFAP	Log	3,6
FONCIERE TERRE DE LIENS	Env&Agri.	3,4
INCO INVESTISSEMENT	Multi.	2,2
ACTED	Solid.	2,0
LA NEF	Empl.	1,8
ENERGIE PARTAGEE SAS	Env&Agri.	1,6
ADIE	Empl.	1,4
SNL PROLOGUES	Log	1,1
SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR	Solid.	1,0
ABONDANCE DE JOIE	Empl.	0,9
1001 PACT	Multi.	0,8
SOGAMA	Multi.	0,7
SIDI ASSOCIATION	Solid.	0,7
HELENOS SA	Solid.	0,6
SCA LES FEVES	Env&Agri.	0,6
SAS OPTIMA (LA VARAPPE	Solid.	0,6
CITIZEN CAPITAL PARTENAIRES SAS	Multi.	0,5
ETHIQUABLE SARL	Solid.	0,5
SIMPLON	Empl.	0,5
IMPACT PARTENAIRES	Multi.	0,5
AUTONOMIE ET SOLIDARITE S.A.	Empl.	0,5
Nombre de titres solidaires détenus		94



1. Rapport de Gestion

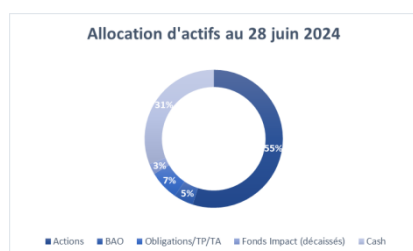
Taux d'investissement :

Au 28 juin 2024, le taux d'investissement global du FPS MIROVA SOLIDAIRE est de 72% (incluant les engagements non décaissés).

Allocation par classe d'actifs :

Le FPS MIROVA SOLIDAIRE intervient principalement en fonds propres et en dette au travers d'actifs financiers non cotés diversifiés : actions, parts sociales, titres associatifs, titres participatifs, obligations convertibles, obligations ordinaires, billets à ordre, parts de FCPR Impact etc...

Les investissements en fonds propres sont majoritaires (55%). Les produits de taux représentent 12% du portefeuille. Ce sont principalement des billets à ordre à taux fixe d'une durée moyenne de 5 ans et des obligations non cotées. Les fonds d'impact (investissements décaissés) totalisent 5%. Le buffer de liquidités représente 31% du portefeuille : il est placé en fonds monétaires ISR.



en % des investissements solidaires_Source Mirova

Exemples d'investissements réalisés sur l'exercice :

Sur l'exercice 2023/2024, nous avons procédé à de nouveaux investissements en actions, billets à ordre, titres participatifs, titres associatifs, notamment sur :

FONCIERE HABITAT ET HUMANISME

Depuis près de 40 ans, pour répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté, l'association Habitat et Humanisme (H&H) agit en faveur du logement, de l'insertion et de la recreation de liens sociaux. Pour mener sa mission, l'association a créé une Foncière. Cette dernière est aujourd'hui un des principaux acteurs du tiers secteur, de la maîtrise d'ouvrage sociale en France, agréée ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) et de statut SIEG (Service d'Intérêt Économique Général). Ainsi, la Foncière d'Habitat et Humanisme a pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination des personnes en difficulté. Pour ses opérations de logements, la Foncière apporte environ 40% du financement en fonds propres, 21% est apporté par des subventions de l'état et des Collectivités Locales en faveur du logement social, 39% est apporté par des prêts des organismes collecteurs, de la Caisse des Dépôts et Consignations et autres établissements financiers.



1. Rapport de Gestion

PHITRUST PARTENAIRES

Phitrust Partenaires est une société anonyme simplifiée (SAS) agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) et assimilée à un fonds d'investissement à impacts. Sa mission est de financer et d'accompagner des projets entrepreneuriaux économiquement viables dans des secteurs favorisant la solidarité et le développement durable. Créée en 2006, sa stratégie d'investissement s'organise autour de 3 thèmes d'impacts : « se réaliser » (insertion par l'emploi, la formation et l'éducation), l'accès aux biens fondamentaux (santé, alimentation durable, logement, inclusion financière) et la revalorisation des métiers de proximité (économie circulaire, agriculture durable, circuits courts, métiers du care).

SCA LES FEVES

La SCA LES FEVES est une foncière agricole dont la mission est de lutter contre la disparition des petites et moyennes exploitations en France. La singularité de FEVES est de permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de devenir à terme propriétaires de l'exploitation louée : FEVES propose ainsi une option d'achat réservée à l'agriculteur. La foncière s'inscrit dans la thématique Environnement du fonds solidaire (agriculture). Il s'agit d'un projet relativement récent mais avec un fort potentiel d'essaimage à moyen terme : la SCA a déjà pu financer 16 fermes dont 11 l'année dernière. La foncière a permis d'installer 27 agriculteurs en bio ou en conversion. La SCA LES FEVES représente un outil innovant pour les agriculteurs souhaitant devenir propriétaires. Elle est agréée ESUS.

BIO FILIERES DURABLES

Le fonds Bio Filières Durables a pour thèse d'investissement d'accélérer les transitions alimentaires et agroécologiques en accompagnant les acteurs des filières de l'agriculture biologique. Les sociétés cibles sont des PME françaises du domaine agricole, agro-alimentaire et de la distribution spécialisée. Les entreprises BIO ont doublé de taille en l'espace de 5 à 6 ans. Le potentiel de croissance du segment de l'Agriculture Biologique reste néanmoins très important dans la mesure où les Français souhaitent fondamentalement (ré)orienter dès qu'ils le pourront à nouveau leur consommation vers des produits plus sains et plus respectueux du climat, de l'environnement, de la biodiversité et de la santé humaine.

Performances financières sur l'exercice échu :

- 1881 - 001314 : Mirova Solidaire
 - o FR0010354555 Perf nette 0,907% Perf bench 3,932 %
 - o FR0012097053 Perf nette 0,665 % Perf bench 3,932 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH PLUS I	18 190 890,01	3 359 375,68
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	4 999 998,98	0,00
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	1 999 950,00	0,00
SCA LES FEVES	1 778 996,40	0,00
SAS OPTIMA LA VARAPPE	1 777 920,00	0,00
GROUPE ID'EES	0,00	546 272,42
GROUPE ID'EES	546 272,42	0,00
BIO FILIERES DURABLES PART A2	331 000,00	0,00
ENERCOOP 3.958% 07-07-23	0,00	200 000,00
FCPR EUROFIDEME 2 PART B	0,00	3 209,17

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,07%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,01%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Actifs faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 5,02%.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des prestataires fournissant des services d'aide à la décision d'investissement ou d'exécution dans le cadre de ses obligations réglementaires, cette politique est disponible sur son site internet <http://www.mirova.com>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

■ Politique de rémunération

Préambule

La Politique de rémunération de Mirova est établie en conformité avec la directive AIFM 2011/61/UE, la directive UCITS 5 2014/91/UE, la directive MIF2 2014/65/UE, le Règlement SFDR 2019/2088/UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la Position AMF 2013-11 « Politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs », ainsi que les textes de références du Code monétaire et financier et de l'Autorité des Marchés Financiers.

1. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis a minima pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

2. Les composantes de la rémunération

La politique de rémunération veille à maintenir une proportion équilibrée entre rémunération fixe et variable, la direction des ressources humaine en est la garante. Les revalorisations des salaires fixes et l'attribution des rémunérations variables sont étudiées une fois par an dans le cadre de la campagne d'avancement.

a. La rémunération fixe

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans l'exercice d'un poste.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

b. La rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement. Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte.

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

Pour la population non régulée, elles sont versées en totalité sous forme numéraire et sont attribuées de façon sélective et varient d'une année sur l'autre en fonction de l'appréciation des critères de performance. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Il n'y a pas de garantie contractuelle encadrant les rémunérations variables.

c. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Mirova souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs clé au travers d'un dispositif de rétention intégré aux politiques de rémunération qui permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Mirova, et acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans. Il permet ainsi, sous réserve de conditions de présence, d'associer les collaborateurs à l'évolution des résultats. Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée. L'enveloppe allouée au dispositif de rétention est contenue dans le budget global alloué aux rémunérations variables.



2. Engagements de gouvernance et compliance

d. Carried interest

Le carried interest représente la fidélisation et l'alignement des intérêts des investisseurs et des collaborateurs concernés au travers d'un paiement différé. Obligeant à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés, il se concrétise par l'acquisition de parts du fonds. La rémunération des parts acquises est ensuite conditionnée à la création de plus-value et à un rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs du fonds. Il est réservé aux collaborateurs constituant l'équipe d'investissement des activités de fonds d'infrastructure.

3. Evaluation de la performance collective et individuelle

La contribution et le niveau de performance des collaborateurs sont évalués au regard de leurs fonctions, missions et niveau de responsabilités dans l'entreprise. Il est distingué plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de service et les résultats financiers. La performance s'apprécie annuellement,
- Les fonctions de support et de développement commercial sont évaluées sur leur capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les fonctions du développement commercial. Ces objectifs quantitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année,
- Les fonctions de contrôles dont l'évaluation repose sur l'appréciation de critères qualitatifs définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêts,
- Les fonctions de gestion sont évaluées de façon différente, selon la typologie des portefeuilles gérés. Les critères quantitatifs utilisés reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de Mirova et/ou des produits gérés.

4. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée

a. Identification de la population régulée

Conformément aux dispositions réglementaires, la DRH et le RCCI déterminent et formalisent en début d'année la liste de la population « régulée », correspondant aux collaborateurs qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative de par leurs décisions sur le profil de risque de Mirova et/ou des produits gérés, sachant que les membres du comité exécutif sont systématiquement inclus dans cette population, les fonctions de direction des activités support, les fonctions de direction de contrôle (risques, conformité et contrôle), les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille, les autres preneurs de risques, ainsi que les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

L'identification des fonctions de gestion et de risque incluses dans le périmètre des fonctions régulées est réalisée annuellement par la DRH et le RCCI - responsable de la conformité, du contrôle interne et des risques à partir de la cartographie des processus de gestion. La direction générale valide le périmètre de l'ensemble de la population régulée.



2. Engagements de gouvernance et compliance

b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

La rémunération variable et, le cas échéant, le dispositif de fidélisation de la population régulée sont attribués globalement pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier. Pour les rémunérations variables les plus faibles, en deçà d'un seuil défini annuellement, la proportion de différée ne s'applique pas. La liste des collaborateurs concernés est validée par le RCCI - directeur de la conformité, du contrôle interne et des risques. Pour les rémunérations les plus élevées de Mirova, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.

c. Dispositif de contrôle

A la fin de chaque campagne d'avancement et avant attribution des rémunérations variables, la DRH formalise un contrôle de l'adéquation et de l'efficacité de la politique de rémunération de la population régulée (la liste nominative, les montants attribués, la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instrument financier). Il est approuvé par le Comité Exécutif et par Natixis Investment Managers.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration de Mirova. Dans le cadre des campagnes d'avancement, les propositions individuelles sont validées par la direction des ressources humaines et la direction générale de Mirova, puis successivement par les instances de validation des rémunérations de Natixis Investment Managers AM et de Natixis. La rémunération du directeur général est déterminée par la direction générale de Natixis Investment Managers et de Natixis et est présentée au comité des nominations et des rémunérations de Natixis.

Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 15 373 669 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 283 636 €

Effectifs concernés : 161 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 20 190 817 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 662 493 €

- Membres du personnel : 14 528 324 €

Effectifs concernés : 71



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé MIROVA SOLIDAIRE

59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MIROVA SOLIDAIRE constitué sous forme de Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 06/01/2025 16:19:13

Isabelle Bousquie
Associé



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	317 113 595,35	296 027 544,28
Actions et valeurs assimilées	174 621 657,35	168 657 148,07
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 496 233,16
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	174 621 657,35	167 160 914,91
Obligations et valeurs assimilées	22 272 207,65	22 144 472,73
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	2 539 927,50
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	22 272 207,65	19 604 545,23
Titres de créances	0,00	255 303,56
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	255 303,56
Organismes de placement collectif	105 872 607,66	80 909 428,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	97 761 561,66	75 960 656,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	4 948 771,93
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	6 978 427,40	0,00
Autres organismes non européens	1 132 618,60	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	14 347 122,69	24 061 191,52
CRÉANCES	350 207,15	36 188,52
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	350 207,15	36 188,52
COMPTES FINANCIERS	1 093 861,03	6 601 939,56
Liquidités	1 093 861,03	6 601 939,56
TOTAL DE L'ACTIF	318 557 663,53	302 665 672,36



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	317 810 449,82	302 339 982,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-568 790,51	-140 100,12
Résultat de l'exercice (a,b)	-266 016,33	-686 357,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	316 975 642,98	301 513 524,99
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 582 020,55	1 152 147,37
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 582 020,55	1 152 147,37
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	318 557 663,53	302 665 672,36

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	302 021,84	79 048,51
Produits sur actions et valeurs assimilées	30 000,00	105 778,06
Produits sur obligations et valeurs assimilées	415 221,44	554 210,64
Produits sur titres de créances	640 364,31	198 115,28
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 387 607,59	937 152,49
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	19 737,97
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	19 737,97
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 387 607,59	917 414,52
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 661 673,71	1 612 453,84
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-274 066,12	-695 039,32
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 049,79	8 681,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-266 016,33	-686 357,73



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

A - Règles d'évaluation des actifs:

I Portefeuille titres :

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du fonds professionnel spécialisé) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du fonds professionnel spécialisé est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du fonds professionnel spécialisé sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le fonds professionnel spécialisé s'est conformé(e) aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des fonds professionnel spécialisé. Ces règles sont applicables en fonction des titres détenus dans le portefeuille au jour de l'édition du prospectus.

Les actions :

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.



5. Comptes de l'exercice

Les valeurs détenues par le fonds professionnel spécialisé sont évaluées par la société de gestion selon les critères suivants :

1- Valeurs cotées

- Les titres cotés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de Bourse inscrit au jour de l'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
 - Les titres étrangers cotés sont évalués sur la base du dernier cours de Paris pour les valeurs inscrites à Paris et sur celle du premier cours de leur marché principal converti en Euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ; lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, ces titres sont évalués selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
 - Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de bourse pratiqué sur ces marchés au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les valeurs et titres détenus par le fonds professionnel spécialisé sont évalués afin d'établir les valeurs liquidatives et de procéder aux arrêtés comptables, selon les règles décrites ci-dessous.

2- Les instruments financiers non cotés

Les instruments financiers non cotés sont comptabilisés la première année, par MIROVA, à leur valeur d'acquisition. A l'issue de la période probatoire¹, les titres sont valorisés au moins une fois par an. Les réévaluations éventuelles sont effectuées par MIROVA et sous le contrôle du Commissaire aux comptes du fonds professionnel spécialisé, dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables.

Trois types d'instruments financiers sont distingués :

- les titres donnant accès au capital de la structure ;
- les billets à ordre ;
- les obligations.
- MIROVA étudie la réévaluation des titres en portefeuille, dans les cas suivants :
 - Existence d'une transaction récente avec un tiers indépendant dans la société concernée ;
 - Emission d'un nombre significatif de titres nouveaux à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieure payée par le fonds professionnel spécialisé ;
 - Existence de transactions intervenues entre des personnes indépendantes (intervention d'un tiers) et portant sur un montant significatif de titres, à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieurement payée par le fonds professionnel spécialisé.

A défaut de disposer de références externes, les titres seront évalués à partir des trois grandes familles d'évaluation suivantes :

- Méthodes des comparables (existence de transactions récentes sur un comparable coté ou non coté) ;
- Méthodes d'évaluation par les flux ;
- Méthodes patrimoniales.

En cas de l'impossibilité d'utiliser l'une des méthodes précédentes, les titres donnant accès au capital sont maintenus à leur prix de revient.

Les billets à ordre et les obligations sont évalués à leur valeur historique et font l'objet à l'issue de la période probatoire à l'instar des titres de capital d'une réévaluation ou d'une décote en fonction des critères précis et spécifiques.

Dans tous les cas, en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, de ses perspectives, de sa rentabilité ou de sa trésorerie, l'évaluation est corrigée à la baisse.



5. Comptes de l'exercice

3- Décotes applicables sur instruments financiers non cotés

L'évaluation des titres est révisée à la baisse en appliquant une décote en cas de constatation par MIROVA d'éléments tangibles et déterminants qui contribuent à une variation significative de la situation nette et/ou des perspectives de la société (à la baisse) par rapport à ce qui a été constaté lors de la dernière évaluation.

Il est dans ce cas, constaté des provisions comptables, selon un processus validé ad hoc. La décote sera réduite dès que des éléments probants permettront de reprendre la totalité ou une partie des décotes comptables.

4- Cas des avances en comptes courants

Les avances en compte courant sont enregistrées et évaluées pour leur montant nominal, quelle que soit leur échéance. Le montant nominal est majoré des intérêts courus éventuels qui s'y rattachent.

Cette évaluation est révisée à la baisse en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, ses perspectives, sa rentabilité ou sa trésorerie

Les obligations :

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les fonds :

Les parts ou actions de fonds sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du fonds professionnel spécialisé sont évalués sur la base d'estimation fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).



5. Comptes de l'exercice

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat)

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

2 Opérations à terme fermes et conditionnelles :

Les marchés à terme fermes et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps :

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » (Synthetic Equity Swaps) ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

3 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.



5. Comptes de l'exercice

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

contrats d'échange de taux adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

4 Devises

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

5 Instruments financiers non cotés et autres titres

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du fonds et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré » « premier sorti ») est utilisée.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de cette période.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.



5. Comptes de l'exercice

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce fonds professionnel spécialisé a été transformé en tant que fonds professionnel spécialisé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 07/08/2014.

Le document «politique de vote» est disponible sur le site Internet de MIROVA «www.mirova.com».

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus complet doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MIROVA SOLIDAIRE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MIROVA SOLIDAIRE M	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	301 513 524,99	309 878 063,59
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	24 503 630,64	17 262 061,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 747 263,11	-26 943 902,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	172 854,08	383 467,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-730 367,69	-523 561,74
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-6 816,81	-990,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 544 147,00	2 153 425,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 674 648,42</i>	<i>5 130 501,42</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-5 130 501,42</i>	<i>-2 977 075,84</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-274 066,12	-695 039,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	316 975 642,98	301 513 524,99



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 272 207,65	7,03
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	22 272 207,65	7,03
TITRES DE CRÉANCES		
Billets à ordre	14 347 122,69	4,53
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	14 347 122,69	4,53
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	21 189 957,65	6,69	0,00	0,00	1 082 250,00	0,34	0,00	0,00
Titres de créances	14 347 122,69	4,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 093 861,03	0,35
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 318 743,44	0,42	277 127,87	0,09	3 898 269,44	1,23	11 437 965,77	3,61	5 340 101,13	1,68
Titres de créances	0,00	0,00	6 248 149,07	1,97	6 430 235,70	2,03	948 032,47	0,30	720 705,45	0,23
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 093 861,03	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	50 207,15
	Autres créances	300 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		350 207,15
DETTES		
	Frais de gestion fixe	249 520,55
	Dettes pour défaut de paiement	1 332 500,00
TOTAL DES DETTES		1 582 020,55
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 231 813,40

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MIROVA SOLIDAIRE I		
Parts souscrites durant l'exercice	879,3294	8 546 615,72
Parts rachetées durant l'exercice	-445,0992	-4 351 815,04
Solde net des souscriptions/rachats	434,2302	4 194 800,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 392,0786	
Part MIROVA SOLIDAIRE M		
Parts souscrites durant l'exercice	145 206,1129	15 957 014,92
Parts rachetées durant l'exercice	-67 551,0671	-7 395 448,07
Solde net des souscriptions/rachats	77 655,0458	8 561 566,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 488 690,1506	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MIROVA SOLIDAIRE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA SOLIDAIRE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts MIROVA SOLIDAIRE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	343 568,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MIROVA SOLIDAIRE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 318 105,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			97 761 561,66
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	33 310 943,31
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I-C	10 122 484,05
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	54 328 134,30
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			97 761 561,66



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-266 016,33	-686 357,73
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-266 016,33	-686 357,73

	28/06/2024	30/06/2023
Part MIROVA SOLIDAIRE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-128 239,16	-57 040,68
Total	-128 239,16	-57 040,68

	28/06/2024	30/06/2023
Part MIROVA SOLIDAIRE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-137 777,17	-629 317,05
Total	-137 777,17	-629 317,05



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-568 790,51	-140 100,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-568 790,51	-140 100,12

	28/06/2024	30/06/2023
Part MIROVA SOLIDAIRE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-77 216,24	-132 344,58
Total	-77 216,24	-132 344,58

	28/06/2024	30/06/2023
Part MIROVA SOLIDAIRE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-491 574,27	-7 755,54
Total	-491 574,27	-7 755,54



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	218 034 294,38	252 578 258,32	309 878 063,59	301 513 524,99	316 975 642,98
Part MIROVA SOLIDAIRE I en EUR					
Actif net	28 613 637,47	38 003 600,88	41 330 739,96	38 468 212,01	42 972 467,21
Nombre de titres	2 916,2182	3 899,4654	4 261,9670	3 957,8484	4 392,0786
Valeur liquidative unitaire	9 811,89	9 745,84	9 697,57	9 719,47	9 784,08
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	39,10	6,04	-8,63	-33,43	-17,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-44,18	-36,66	-49,21	-14,41	-29,19
Part MIROVA SOLIDAIRE M en EUR					
Actif net	189 420 656,91	214 574 657,44	268 547 323,63	263 045 312,98	274 003 175,77
Nombre de titres	1 732 802,2583	1 971 274,7940	2 473 203,4622	2 411 035,1048	2 488 690,1506
Valeur liquidative unitaire	109,31	108,85	108,58	109,10	110,09
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,43	0,06	-0,09	0,00	-0,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,21	-0,13	-0,27	-0,26	-0,05



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
HELENOS SA	EUR	2 151	1 946 547,45	0,61
TOTAL BELGIQUE			1 946 547,45	0,61
FRANCE				
1001PACT (1001 PACT COMMON EQUITY A) WR 04-05-23	EUR	727	0,00	0,00
1001 PACT COMMON EQUITY A	EUR	3 815	2 623 384,75	0,83
AMMAREAL	EUR	290	696 000,00	0,22
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	EUR	20 390	1 570 030,00	0,50
ENERCOOP	EUR	1 000	100 000,00	0,03
ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT	EUR	41 990	5 164 770,00	1,63
EQUISOL A	EUR	2 810	57 576,90	0,01
EQUISOL B	EUR	8 990	184 205,10	0,05
EQUISOL C	EUR	3 000	61 470,00	0,02
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	500 000	527 000,00	0,16
FEMU QUI	EUR	1 739	268 710,28	0,08
FONCIERE SOLIDAIRE LEOPOLD BELLAN	EUR	148 780	1 562 190,00	0,50
FONCIERE SOLIDAIRE VILLAGES VIVANTS	EUR	553 800	515 034,00	0,16
FONCIERE TERRE DE LIENS	EUR	102 367	10 748 535,00	3,39
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE A	EUR	14 362	1 505 281,22	0,48
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	420 771	44 101 008,51	13,91
GARRIGUE	EUR	300	13 299,00	0,00
GROUPE ID'EES	EUR	2 609	587 938,15	0,18
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	232 149	34 822 350,00	10,99
HERRIKOA	EUR	254 575	796 819,75	0,25
I-GREC AO	EUR	1 405	796 719,30	0,26
INCO INVESTISSEMENT	EUR	72 842	6 841 320,64	2,16
LURZAINdia	EUR	200 000	200 000,00	0,07
MICROFINANCE SOLIDAIRE	EUR	440 476	449 285,52	0,14
NEF PART B	EUR	110 753	3 322 590,00	1,04
NOVETAPE	EUR	10 000	1 065 700,00	0,34
OPTIMA BSA R	EUR	192 000	0,00	0,00
PHITRUST PARTENAIRES	EUR	699 835	678 839,95	0,22
PROLOG UES	EUR	65 500	13 100 000,00	4,14
PROMOTION PARTICIP. COOP. ECO.	EUR	150 612	3 183 937,68	1,01
SAS FONCIERE CHENELET	EUR	47 665	561 970,35	0,18
SAS OPTIMA LA VARAPPE	EUR	192 000	1 777 920,00	0,56
SCA LES FEVES	EUR	177 456	1 778 996,40	0,56
SCIC EHD	EUR	834 950	16 699 000,00	5,27
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	EUR	10 000	142 600,00	0,05
SIDI ASSOCIATION	EUR	15 131	2 299 912,00	0,72
SOGAMA A	EUR	87 520	2 334 158,40	0,73
SOLIFAP SHS C	EUR	21 891	11 536 557,00	3,64



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL FRANCE			172 675 109,90	54,48
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			174 621 657,35	55,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées			174 621 657,35	55,09
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ABONDANCE DE JOIE 1.0% 31-03-28	EUR	1 500	1 501 890,41	0,48
ABONDANCE DE JOIE 1% 31-03-28	EUR	1 500	1 501 658,84	0,47
ACTED 2.5% 13-12-26	EUR	125	1 266 905,74	0,40
ACTED 2.5% 15-12-28	EUR	350	3 546 986,30	1,12
ACTED 3.5% 31-07-24	EUR	620 000	639 743,44	0,20
ADIE TA 1,5% 03/29	EUR	250	2 512 395,83	0,79
ALIMA 4.0% 20-12-25	EUR	333 000	340 067,00	0,11
AMMAREAL 5.0% 15-04-27 CV	EUR	126	309 960,00	0,10
ENERCOOP TPA17 6.0% 12-09-24	EUR	3 000	309 000,00	0,10
ETHIQUABLE 3.0% 27-12-28	EUR	1 000	1 014 754,10	0,32
ETHIQUABLE AUTRE V 10-09-26	EUR	700	712 250,00	0,22
FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL 3.47% 10-09-29	EUR	1 500 000	1 539 638,33	0,49
IGREC 5.0% 31-01-25 OCA	EUR	7 040	277 127,87	0,08
LES GLENANS 3.45% 20-07-28	EUR	350	352 985,21	0,11
NEF 2.5% 30-06-31	EUR	250	2 531 079,23	0,80
PREMIERE URGENCE INTLE 4.0% 23-05-30	EUR	11	560 849,32	0,17
SCIC ENVIE AUTONOMIE 5.0% 31-12-32	EUR	7 000	708 534,25	0,23
SCOPELEC TPA18 0.0% 14-12-26	EUR	2 500	500 000,00	0,16
SOLIDARITES INTL 3.0% 15-12-28	EUR	100	1 007 295,08	0,32
TREMPIN 2.69% 11-06-27	EUR	25	251 635,31	0,08
UCPA SPORT LOISIRS 3.5% 05-07-25	EUR	50	517 451,39	0,16
UCPA SPORT VACANCES ASSOCIATION 2.5% 27-10-23	EUR	370 000	370 000,00	0,12
TOTAL FRANCE			22 272 207,65	7,03
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			22 272 207,65	7,03
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			22 272 207,65	7,03
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	312,2777	33 310 943,31	10,51
OSTRUM SRI MONEY I-C	EUR	777	10 122 484,05	3,19
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	502,6804	54 328 134,30	17,14
TOTAL FRANCE			97 761 561,66	30,84
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			97 761 561,66	30,84
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ALTER EQY 3P A	EUR	130	722 043,40	0,23
BIO FILIERES DURABLES PART A2	EUR	1 000 000	331 000,00	0,10
CITIZEN CAPITAL II FPCI	EUR	800	447 016,00	0,14
CITIZEN CAPITAL III FONDS D'ENTREPRISES A MISSION FPCI A	EUR	5 000	1 014 300,00	0,32
CITIZEN CAPITAL IMPACT INITIATIVE	EUR	2 000	714 920,00	0,23
IMPACT CROISSANCE IV PARTS A	EUR	300	1 696 248,00	0,53
RING MISSION VENTURE CAPITAL I Part A	EUR	2 000	757 580,00	0,24
WCP IMPACT DEV 1 PART A	EUR	20 000	1 295 320,00	0,41
TOTAL FRANCE			6 978 427,40	2,20
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			6 978 427,40	2,20
Autres organismes non européens				
MAURICE				
IP AFRIQUE ENTREPRENEURS II LP LIBERE	EUR	2 000 000	1 132 618,60	0,36
TOTAL MAURICE			1 132 618,60	0,36
TOTAL Autres organismes non européens			1 132 618,60	0,36
TOTAL Organismes de placement collectif			105 872 607,66	33,40
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
ADIE 1.02076% 16-05-25	EUR	1 500 000	1 563 049,41	0,49
ADIE ASS FOR 1.0% 22-09-25	EUR	500 000	518 579,16	0,17
EBS LE RELA F 2.3% 27-11-24	EUR	300 000	324 764,38	0,10
EBS LE RELA F 2.5% 27-11-25	EUR	300 000	326 917,81	0,10
EHD 2.0% 16-12-24	EUR	500 000	525 771,54	0,17
EHD 2.2% 16-12-25	EUR	500 000	527 906,85	0,17
EHD 2.4% 16-12-26	EUR	1 000 000	1 062 052,78	0,33
EHD 3.2% 02-12-25	EUR	500 000	554 706,66	0,17
EHD 3.232% 26-05-25	EUR	1 000 000	1 132 304,55	0,36
FONC SOLI VIL 1.546% 25-09-25	EUR	89 400	94 500,20	0,03
FONC SOLI VIL 1.72% 25-09-26	EUR	89 400	94 968,27	0,03
FONC SOLI VIL 1.902% 24-09-27	EUR	89 400	95 424,25	0,03
FONC SOLI VIL 2.0% 12-12-29	EUR	285 500	294 401,34	0,09
FRANCE ACTIVE 0.07% 16-12-24	EUR	1 000 000	1 001 775,89	0,32
GREE CREA 4.605% 21-10-24	EUR	200 000	243 005,91	0,08
LEMON TRI 5.0% 28-12-26	EUR	500 000	565 144,52	0,18
MICR SOLI 1.5% 30-09-24	EUR	150 000	156 182,88	0,05
MICR SOLI 1.5% 30-09-25	EUR	150 000	156 182,88	0,05
SIMPLON 5.5% 31-05-27	EUR	382 500	426 304,11	0,13
SIMPLON 5.5% 31-05-28	EUR	382 500	426 304,11	0,14
SIMPLON 5.5% 31-05-29	EUR	382 500	426 304,11	0,13
SIMPLON 5.5% 31-05-30	EUR	382 500	426 304,11	0,14
SNL PROLOGUES 2.0% 17-12-25	EUR	1 000 000	1 051 486,23	0,33
SNL PROLOGUES 2.0% 17-12-26	EUR	1 000 000	1 051 486,23	0,33
SNL PROLOGUES 2.102% 26-05-25	EUR	1 200 000	1 301 294,51	0,41



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Billets à ordre			14 347 122,69	4,53
TOTAL Autres instruments financiers			14 347 122,69	4,52
Créances			350 207,15	0,11
Dettes			-1 582 020,55	-0,50
Comptes financiers			1 093 861,03	0,35
Actif net			316 975 642,98	100,00



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Mirova Solidaire
Identifiant d'entité juridique : 9695 004YETIPU4H2G7 19
Date de publication :

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



☒ Oui



☐ Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 6.83%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 63.18%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir en titres de capital et/ou de dette émis par des structures agréés explicitement comme entités solidaires ainsi que des titres non cotés émis par des structures d'impact (entreprises ou fonds d'investissement) répondant favorablement à des critères sociétaux et/ou environnementaux; à condition que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un quelconque Objectif de Développement Durable des Nations Unies et que les structures financées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

70.01% des actifs nets du fonds au 30/06/2024 ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable, compte tenu du niveau de liquidité élevé exigé pour ce fonds investissant dans des titres non liquides mais portés par des fonds eux-mêmes liquides (sous forme de FCP/FCPE). L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 0.00% : En effet, le fonds est à vocation principalement sociale et il n'existe pas à ce jour de taxonomie européenne sociale et de critères d'examen techniques associées.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

Les investissements réalisés se sont portés conformément à l'objectif de gestion sur des entreprises non cotées à forte utilité sociale, environnementale, territoriale. En France, ces entreprises évoluent principalement au sein de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Nos investissements couvrent tous les statuts juridiques de l'ESS et de l'entrepreneuriat social : coopératives, associations, SA, SAS, SCA, SCIC, SARL ou encore FCPR/FCPI « Impacts ». Au 28 juin 2024, les secteurs « logement/Social » et « Emploi » qui représentent respectivement 41% et 30% des investissements, sont les deux principales thématiques du portefeuille. Au travers de cette allocation, le FPS réalise un niveau d'utilité sociale et de lutte contre l'exclusion élevé conforme à ses objectifs. La thématique « Environnement » représente 9% en moyenne du portefeuille avec des investissements réalisés dans les secteurs de l'agriculture, des énergies décarbonées et de l'économie circulaire. Le poids de ce secteur progresse régulièrement avec l'implémentation de nouveaux projets chaque année (exemple : la SCA LES FEVES_foncière agricole solidaire). La solidarité internationale totalise près de 9% en moyenne du portefeuille : depuis sa création en 2006, Mirova Solidaire alloue une part significative de ses investissements à des objectifs de lutte contre la pauvreté en dehors de la France. Au travers de cette thématique, le fonds facilite les financements innovants à destination des populations les plus vulnérables dans les pays émergents au travers des microcrédits (IMF), des ONG d'urgence humanitaire et du financement de l'entrepreneuriat social.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Point préalable : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Les résultats des indicateurs de durabilité au 30/06/2024 sont :

- La part des investissements durables du fonds est de 70.01 %
- La part des investissements durables du fonds avec un objectif environnemental est de 6.83 %
- La part des investissements durables du fonds avec un objectif Social est de 63.18 %

- La part des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0.00 %
- La part des investissements « Autres » (Non durables) est de 29.99 %.

Impacts consolidés des sociétés en portefeuille (à fin 2023) :

Salariés : 27 902**

Nombre de salariés en situation de handicap à fin 2023 : 388**

Nombre de femmes à des postes de management à fin 2023 : 174**

Bénéficiaires d'une place en EHPAD fin 2023 : 1 091*

Montant des micro-crédits ouverts à fin 2023 : €4,61 milliards**

Bénéficiaires de logements sociaux et d'insertion à fin 2023 : 9 889*

Montant total des financements actifs à fin 2023 : €995,2 millions**

€748 millions dédiés à des programmes de solidarité internationale en 2023****

Hectares sous agriculture durable à fin 2023 : 9 605 hectares**

Tonnage de déchets collectés en 2023 : 457 916 tonnes***

Puissance installée (en MW) à fin 2023 : 218 MW*

* Taux de couverture supérieur à 90%

** Taux de couverture entre 70% et 90%

*** Taux de couverture entre 50% et 70%

**** Taux de couverture inférieur à 50%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base de la dernière valeur de la période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des fins de trimestres de la période de référence.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »).

Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, Mirova émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements du fonds étaient conformes aux critères DNSH du Gestionnaire.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société bénéficiaire, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'un impact négatif principal (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires mentionnés dans les Normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation de

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives

des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

l'investissement durable conformément à l'art. 2 (17) SFDR).

Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, Mirova peut utiliser des estimations qualitatives ou quantitatives qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.

Les impacts négatifs sont hiérarchisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises considérées comme des investissements en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- Analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- Analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. l'exposition à des risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- Analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- Contrôle des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire estime que les processus et pratiques de la société bénéficiaire sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement. Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova lors de la prise en compte des PAI.

Indicateur de durabilité négatif		Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité des émissions GES des entreprises investies	
	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion s'appliquant à : 1/ Projets : aucun investissement direct dans des projets de charbon ou tout type de soutien financier spécialisé. 2/ Exclusion des entreprises planifiant une capacité supplémentaire de charbon, à travers le développement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de capacités existantes, pour l'extraction minière, la production d'énergie, l'infrastructure (transport de charbon, autres actifs) et les services dédiés. 3/ Exclusion des entreprises opérant ou soutenant l'exploitation d'installations liées au charbon qui n'ont pas de plan de sortie clair d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde entier. 4/ Exclusions basées sur des seuils d'exposition relative et absolue : - Production d'électricité : exclusion des entreprises si au moins 20% de leur production d'électricité provient du charbon OU si l'intensité carbone moyenne de leur production d'électricité dépasse 300 gCO₂/kWh. - En dehors de la production d'électricité : exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon, l'infrastructure du charbon, EPC, O&M, charbon vers gaz, charbon vers liquides, négoce de charbon, à partir de 5% des revenus. - Exclusion des entreprises produisant plus de 10 Mt de charbon thermique par an, ou dont la capacité installée de production d'électricité à base de charbon dépasse 5 GW, à partir de 2022. Mirova a l'intention de réduire progressivement ces seuils vers 0 d'ici 2030. - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque cela est pertinent - Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets portant gravement atteinte à des zones sensibles pour la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
Eau	8. Consommation d'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Déchets	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion pour les grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration	- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
Indicateurs PAI supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)
	4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	- Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Intégration dans l'analyse des controverses et le processus d'engagement
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption	- Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Mirova examine les sociétés bénéficiaires par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Mirova examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures d'implication et de résolution des entreprises sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement pour obtenir une assurance supplémentaire.

Les sociétés jugées par le Gestionnaire comme étant en violation grave des Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont

reconnues comme faisant un préjudice important et sont donc rendues non admissibles.

Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Merci de vous référer au Top15 Investissement ci-dessous :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI MONEY PLUS.ICEUR	OPC Monétaires	15.97	France
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT B	EMPLOI	14.07	France
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	LOGEMENT	10.99	France
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	OPC Monétaires	9.11	France
SCIC EHD	LOGEMENT	5.35	France
PROLOG UES	LOGEMENT	4.19	France
SOLIFAP	LOGEMENT	3.67	France
FONCIERE TERRE DE LIENS	ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE	3.45	France
OSTRUM SRI MONEY.I-C EUR	OPC Monétaires	3.20	France
INCO INVESTISSEMENT	MULTITHEMATIQ UES	2.20	France
ENERGIE PARTAGEE	ENVIRONNEMENT / ENR	1.65	France
ACTED TA 2.5% 15-12-28	SOLIDARITE INTERNATIONALE	1.13	France
LA NEF ACTION B	MULTITHEMATIQ UES	1.07	France
PROMOTION PARTICIP.COOP.ECO	SOLIDARITE INTERNATIONALE	1.01	France
1001 PACT - COMMON EQUITY_A	MULTITHEMATIQ UES	0.95	France

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 70.01%* des actifs nets du fonds sur la période référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable.

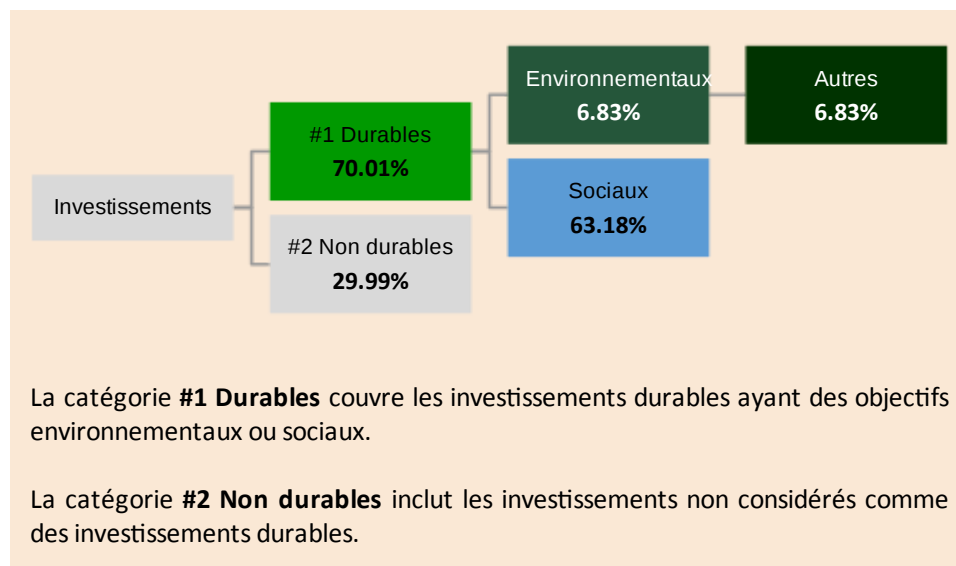
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
30/06/2023-
30/06/2024

*moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Remarque : les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.



Précision : le terme non durable fait référence aux liquidités du fonds (cash et OPC monétaire).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Remarque : les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Sur la période référence, le fonds a principalement investi dans les secteurs solidaires suivants :

Investissements	%
Logement	41.14
Emploi	30.84
Environnement	9.10
Solidarité Internationale	8.71
Multithématique	10.21

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a principalement un objectif d'investissement social.

Il peut toutefois investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Dans ce cas, l'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-

renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans

dessus (limités à l'objectif (a) à ce jour) est identifié et mesuré dans la mesure où les données sont à la disposition du Gestionnaire et d'une qualité adéquate.

A ce stade, et compte tenu de son objectif d'investissement principal, 0.00% des actifs nets du fonds ont été alignés sur la taxinomie de l'UE au 30/06/2024.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

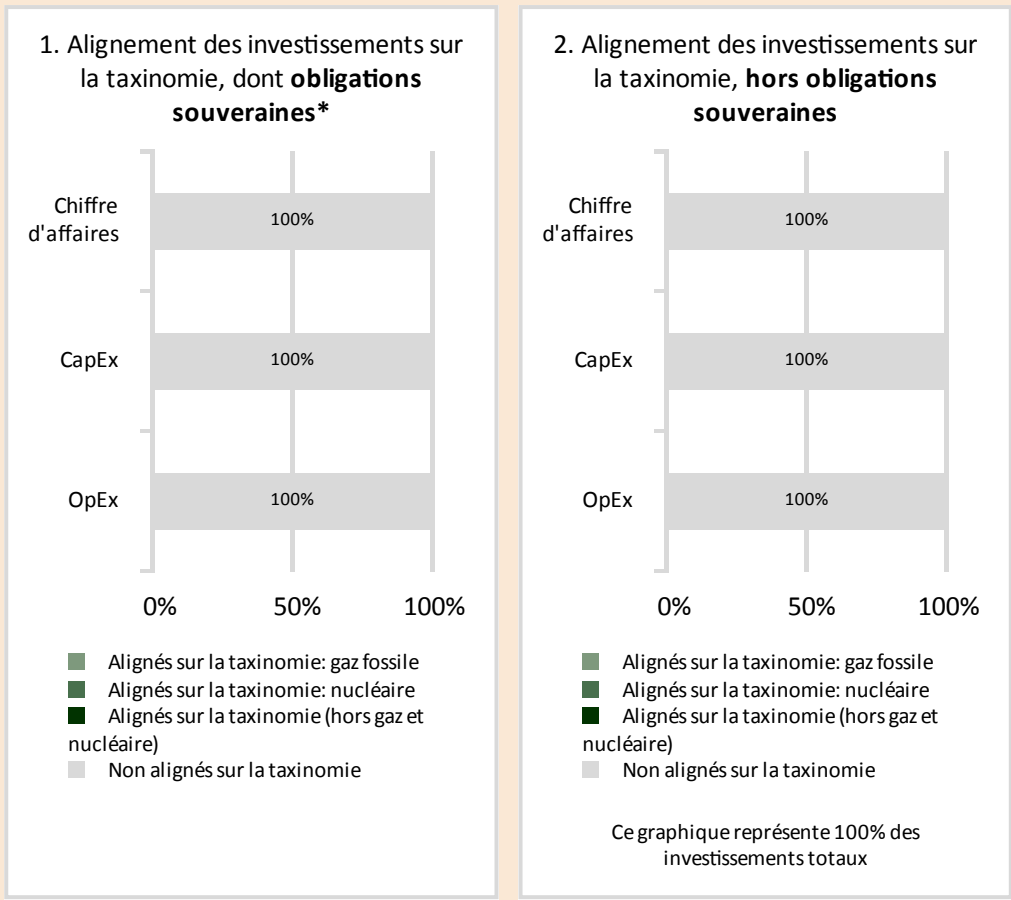
☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

A la date du reporting, compte tenu des données reportées/estimées par les émetteurs, la société de gestion n’a pas identifié d’alignement taxinomie gaz et nucléaire dans le portefeuille d’investissement.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 0.00 %.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 6.83 % dans des investissements durables avec un objectif environnemental qui peuvent inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxinomie de l'UE.

La société de gestion réalise une évaluation globale des impacts de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : le climat, la biodiversité et l'économie circulaire.

Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- Aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- Soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- Favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.

Il n'y a pas un engagement du Fonds à réaliser une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental non-aligné sur la taxinomie de l'UE.

En mars 2024, le fonds a participé au financement de FEVE, une foncière solidaire créée en 2020 et agréée ESUS. Son objectif est de faciliter l'accès aux terres agricoles et d'aider les agriculteurs à s'installer en créant des fermes agroécologiques sur l'ensemble du territoire français. En favorisant des pratiques agroécologiques, FEVE génère des impacts positifs environnementaux tels que la préservation des sols et de la biodiversité, la gestion de l'eau ou encore le bien-être animal grâce à un code de conduite fondé sur les principes de l'Agriculture Biologique. Ainsi, à fin 2022, 827 hectares ont été convertis à l'agroécologie et 33% de la superficie des fermes ont été dédiés à des infrastructures agroécologiques (IAE) telles que les prairies permanentes, les zones humides ou encore les haies. FEVE apporte une réponse positive aux enjeux du développement durable et représente donc un investissement durable sur le plan environnemental.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 63.18% dans des investissements sociaux durables.

La société de gestion réalise une évaluation globale de la durabilité de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être, l'inclusion et la diversité.

Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- Favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- Soutenir le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ;
- Promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

En 2023, le fonds a financé le groupe La Varappe (agréé ESUS et labellisé RSEI de niveau 4) qui est constitué d'entreprises d'insertion, d'entreprises de travail temporaire d'insertion,

d'entreprises adaptées et d'entreprises adaptées par le travail temporaire. En 30 ans de développement, ce groupe inclusif a permis d'accompagner plus de 100 000 personnes vers l'emploi grâce à ses différentes structures d'insertion. En contribuant à réduire les inégalités d'accès à l'emploi par l'insertion, La Varappe apporte une réponse positive aux enjeux du développement durable et représente donc un investissement durable sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds vise à n'investir que dans des titres qualifiés d'investissement durable.

À des fins de gestion de trésorerie, une partie de son actif peut être constitué de liquidités ou de titres équivalents.

En raison de leur nature, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.

Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques.

En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier

atteint l'objectif
d'investissement
durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable



MIROVA

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – Tél. +33 1 58.19.00.20

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros

Agréée par l'AMF sous le n°GP 02014, en date du 26 août 2002

Conseil pour affaires et autres conseils de gestion-7022Z

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°394 648 216